

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil de Communauté

Séance du 24 mars 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 24 mars à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Urzy, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Etaient présents : A.ADOUE- J.P.APERS- J.C.BONNET- J.CAILLOT- D.CHALENCON- J.P.CHATEAU- A. DEMARES- J.P.GATEAU- E.GUYOT- H.JUDAS- G.LANTIER- N.LEBAS- A.LEONARD- C.LOBRIAUT- C.MAGNIEN- S.MARC- C.MEVEL- R.PASQUET- M.PASSE- J.ROPITEAU- S.SEILER- A.VAILLANT- M. VANDELLE .

Absents excusés : B. BERNADOTTE pouvoir à H.JUDAS
M.CHARMANT
D.GOBET pouvoir à D.CHALENCON

1. **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Christian LOBRIAUT est désigné comme secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19h05 par Mme Martine VANDELLE

La Présidente propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Point 4 : Etude de faisabilité d'une piste BMX sur le terrain proposé – Plan de financement
- Point 8 : Délégation de pouvoir par le Conseil sur la réalisation d'emprunt et ouverture de lignes de trésorerie
- Point 9 : Fonds de concours pour dissimulation des réseaux

Le Conseil accepte d'ajouter ces 3 points à l'ordre du jour.

A l'unanimité, les conseillers adoptent le compte rendu de la séance du 16 décembre 2009.

2. **Comptes Administratifs 2009 :**

La Présidente, Martine VANDELLE quitte la salle à 19h20.

En l'absence de Mme La Présidente, M.Jean-Pierre CHATEAU, 1^{er} Vice-Président présente les comptes administratifs suivants :

- Budget général de la Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	- 851 260,09 €
	Recettes :	+ 1 116 966,93 €
	Report 2008 :	+ 97 999,87 €
	Clôture de la section :	Excédent + 363 706,71 €

Section d'Investissement:	Dépenses :	- 1 043 255,67 €
	Recettes :	+ 1 113 472,48 €
	Report 2008 :	- 596 705,35 €
	Clôture de la section :	Déficit - 526 488,54 €

Restes à réaliser : + 455 898,00 €

A l'issue de cette présentation, aucune remarque ou question n'étant soulevée, le compte administratif est approuvé.

➤ Budget du SPANC des Bertranges à la Nièvre

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	- 13 147,39 €
	Recettes :	+ 13 284,00 €
	Report 2008 :	+ 0,00 €
	Clôture de la section :	Excédent + 136,61 €

Section d'Investissement:	Dépenses :	- 428,80 €
	Recettes :	+ 6 755,10 €
	Report 2008 :	- 8 232,15 €
	Clôture de la section :	Déficit - 1 905,85 €

Restes à réaliser : NEANT

A l'issue de la présentation, aucune remarque ou question n'étant soulevée, le compte administratif est adopté.

➤ Zone d'Activités des Bertranges à la Nièvre

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	NEANT
	Recettes :	NEANT
	Report 2008 :	NEANT
	Clôture de la section :	NEANT

Section d'Investissement:	Dépenses :	NEANT
	Recettes :	NEANT
	Report 2008 :	-77 396,80 €
	Clôture de la section :	Déficit -77 396,80 €

Restes à réaliser : NEANT

Aucun mouvement de comptabilité n'ayant été réalisé sur ce budget pour l'exercice 2009, le compte administratif est adopté.

3. Comptes de gestion :

M.Jean-Pierre CHATEAU présente les 3 comptes de gestion fournis par Mme la Trésorière.

➤ Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre

Le Conseil prend acte de la conformité du compte de gestion fourni par la Trésorerie au regard du compte administratif.

➤ SPANC des Bertranges à la Nièvre

Le Conseil prend acte de la conformité du compte de gestion fourni par la Trésorerie au regard du compte administratif.

➤ Zone d'activités des Bertranges à la Nièvre

Le Conseil prend acte de la conformité du compte de gestion fourni par la Trésorerie au regard du compte administratif.

Mme La Présidente est rappelée en séance à 19h40.

4. ScoT : Compétence intercommunale

Ce point ayant été retiré de l'ordre du jour du dernier conseil communautaire, Mme Martine VANDELLE rappelle les intérêts et les enjeux d'un ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale), mais aussi les inconvénients en matière d'urbanisme de ne pas adhérer à un ScoT.

La Présidente, après avoir répondu aux questions soulevées, propose aux Conseillers de voter la prise de compétence SCoT par la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire adopte la compétence SCoT par :

- 18 voix « Pour »
- 0 voix « Contre »
- 6 voix « Abstention »
- 1 voix « Ne prend pas part au vote »

La Présidente rappelle que suite à ce vote, il y aura une modification des statuts de la Communauté de communes et que chaque commune adhérente devra faire délibérer son conseil en ce sens.

5. Piste BMX : Mise à disposition d'un terrain et Etude faisabilité

M.Daniel CHALENCON et M.Christopher GIRAUD présentent une vidéo projection du projet BMX et rappellent la nécessité d'un terrain pour la « Création de la piste BMX ».

M.Christian LOBRIAUT précise que la Commune de Saint-Martin d'Heuille pourrait céder une partie d'un terrain communal sous la forme d'une convention de mise à disposition à titre gratuit à la Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre, mais que ce terrain non constructible doit faire l'objet d'une modification préalable du PLU.

Une étude de faisabilité sera faite sur ce terrain. Le budget global est estimé à 5 000 euros avec autofinancement de la Communauté de communes de 1 000 euros et 80 % de FDT.

Le Conseil adopte la proposition d'une convention de mise à disposition du terrain à Saint-Martin d'Heuille et approuve le financement de l'étude de faisabilité.

6. Panneaux communautaires

La Présidente présente aux conseillers les points d'implantation des panneaux communautaires, tels que proposés par la « Commission communication », sur chaque commune membre et demande la validation de ces points d'implantation et la maquette du panneau qui sera réalisé par l'entreprise GIROD.

L'Assemblée adopte les points d'implantations sur chaque commune.

7. **Accès au Droit pour tous**

Mme Annie VAILLANT présente le projet social « Point d'Accès au Droit (PAD) » pour tout public, sous réserve de ressources et de résidence. Elle précise que ce projet ouvert à tout le monde serait un moyen de lancer une action sociale entrant dans la compétence de la Communauté de communes et que son budget serait de 1 000 euros par an.

Les permanences du juriste se tiendraient au siège de la CCBN.

Le conseil approuve la proposition.

8. **Annulation de la délibération n°236**

Mme VANDELLE informe le Conseil que le service du Contrôle de Légalité de la Préfecture demande le retrait de la délibération n°236 du 16 décembre 2009 relative au « règlement d'intervention : attribution de subvention des projets communaux » du registre des délibérations de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire accepte le retrait de la délibération du registre.

9. **Délégation de pouvoir**

La Présidente demande la délégation de pouvoir pour la réalisation d'emprunts et l'ouverture de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par le Conseil.

Elle demande, par ailleurs, l'autorisation de contracter un emprunt de 300 000 euros pour les besoins d'investissement de travaux de voirie.

Le Conseil donne délégation de pouvoir à la Présidente pour la contraction d'emprunts et autorise les démarches et signature des documents pour un emprunt de 300 000 euros.

Le Conseil autorise l'ouverture de lignes de trésorerie à la Présidente sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros.

10. **Fonds de concours : Dissimulation des réseaux électriques à Guérigny**

La Présidente rappelle que la Commune de Guérigny, classée zone urbaine, ayant transféré la compétence travaux à la Communauté de communes, a délibéré le versement d'un fonds de concours au titre de participation aux frais de travaux de dissimulation des réseaux électriques.

Mme La Trésorière de Guérigny nous demande d'établir, conjointement avec la Commune, une délibération de concordance d'imputation budgétaire des écritures comptables.

Les imputations d'écritures de ce « fonds de concours » seront les suivantes :

Pour Guérigny : Dépenses d'investissement, compte 20415

Pour la CCBN : Recettes d'investissement, compte 1324

Le Conseil approuve la décision et les imputations budgétaires.

11. Questions diverses

- SPANC

M.SEILER demande l'état de la situation sur le recrutement.

Mme Martine VANDELLE répond que dans l'attente d'une convention et le recrutement d'un technicien commun avec le Bon Pays, la prestation de services est assurée par le Cabinet SAFEGE de Nevers.

- Bâtiment du CMD

Une démarche sur le site vient d'être organisée avec Nièvre-Aménagement dans la perspective d'une étude préalable.

La séance est levée à 21h40.